



Mon licenciement est-il legal?

Par **kamel pierre**, le **30/04/2013** à **21:00**

Nouveau membre

Inscrit : 30/04/2013

Messages : 1
bonjour j'ai 45 ans ,3 enfants ,je travail dans une entreprise depuis 13 ans et j'ai un credit sur ma maison.lors d'un plan social,je reçois une lettre en ac de mon entreprise m 'annonçant que mon poste d'electromecanicien doit-etre supprime et donc me propose des postes dans d'autres departements pour eviter le licenciement'(je refuse par lettre).apres une reunion avec des delegues le directeur accepte que je reintegre mon poste comme il y a pas mal de boulot en ce moment et les delegues m'en parle mais le lendemain je reçois une lettre du drh me confirmant la suppression de mon poste mais comme il y a du boulot me propose de passer en production avec avenant de contrat pour officialiser mon nouveau poste en fabrication.j'ai 2 collegues electro qui ne sont pas touches et avec 5 ans d'anciennete et 1 enfant pour l'un et sans enfant pour l'autre 31 ans et 51 ans ,pour la proposition de change de poste(sans touche au salaire) je me sens obliges d'accepter car il y a l'anciennete que je perdrais si je part. si quelqu'un peut me donner des infos par rapport a tous ça ça serait sympas merci.

Par **moisse**, le **01/05/2013** à **08:54**

Bonjour,

Pour qu'un licenciement soit régulier, il faut d'abord qu'il soit prononcé.

En l'état de votre exposé votre poste parait supprimé, mais un reclassement dans des conditions que vous semblez considérer comme satisfaisantes vous est proposé.

Si vous espérez bénéficier d'une sollicitude particulière eu égard à vos collègues moins anciens, vous devrez attendre le licenciement d'une nature économique et le combattre en demandant puis en contestant les critères de choix.

Et là vous apprendrez que l'ancienneté comme les charges de famille sont des critères importants, mais qu'il en existe d'autres et que, enfin, ces critères ne seront pas forcément énumérés dans l'ordre que vous espérez.

Sans autre indications je pense que vous avez bien fait d'accepter ce reclassement et que rien ne vous empêche d'envoyer un petit mot à votre direction indiquant votre souhait d'être prioritaire à l'affectation si ce poste venait à être recréé.

Par **kamelpierre**, le **01/05/2013** à **12:57**

merci pour votre réponse

Par **kamelpierre**, le **01/05/2013** à **12:57**

merci pour votre réponse